

CONVOCATION

L'an deux mil treize et le 7 octobre, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour jeudi 17 octobre 2013 à 20h, salle de la mairie.

Le Maire,

Séance du 17 octobre 2013

L'an deux mille treize, le dix-sept octobre à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DUMONTANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Serge DUMONTANT, Melle Stéphanie PINGUET, M. Daniel PODETTI, M. Jacques GALLAND, Mme Evelyne GRAVEY, M. Alain BUJADOUX,

Absents/Excusés: M. Roland GALLAND, M. Vincent LAVERGNE, M. Jean-Bernard HERITEAU, M. Pascal REDON a donné procuration à Stéphanie PINGUET, M. Olivier BERTRAND a donné procuration à Alain BUJADOUX

Secrétaire de séance : Jacques GALLAND

Le Maire demande la modification de l'ordre du jour pour rajouter un point sur le déneigement. Le Conseil Municipal accepte cette modification

Approbation du compte rendu de la réunion du 07 juillet 2013

Pas de remarque

Pour	Contre	Abstention
7	0	1
		O. BERTRAND

Objet : DETR 2014

Le Maire informe le Conseil Municipal que les dossiers de demande de subvention au titre de la DETR sont à déposer en sous préfecture avant le 15 novembre. Il propose de déposer un dossier sur la voirie et d'annuler celui de l'année précédente (route de Sannegrand) puisque les travaux sont réalisés.

Afin d'espérer le maximum de subvention, à savoir 4 500 €, il est nécessaire de présenter un projet dont le coût est supérieur à 15 000 €.

L'ATESAT (service de la DDT de Guéret) a priorisé les travaux. Trois routes seraient concernées par ordre de priorité :

- 1) La VC 6 : route de Chez Marlière
- 2) La VC 1 sur tronçon : la côte de St Silvain du cimetière au carrefour avec la RD 39
- 3) La VC 1 sur tronçon : De Rimareix au fond du village de Chez Bardy

Des devis ont été demandés au SIVOM, LA COLAS et EUROVIA :

	SIVOM	EUROVIA	La COLAS
VC 6 - Chez Marlière	28 795,00 €	31 335,00 €	29 863,24 €
VC 1 - du cimetière vers RD 39	31 000,00 €	34 020,00 €	32 176,24 €
VC 1 - de Rimareix à Chez Bardy	24 704,00 €	27 108,00 €	25 741,64 €

Le SIVOM est le moins disant.

Le Conseil Municipal propose de déposer un dossier DETR pour les travaux sur la route de Chez Marlière.

Le plan de financement sera le suivant :

- Montant de la dépense HT : 28 795.00 €
- Montant de la recette : 4 500.00 €
- Montant HT restant à la charge de la collectivité (autofinancement) : 24 295.00 €

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : SDEC : dissolution du syndicat primaire, demande d'adhésion au SDEC et approbation des modifications statutaires du SDEC

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Syndicat départemental des énergies de la Creuse était décomposé en plusieurs syndicats primaires sur le département. La commune de Saint Silvain appartenait à celui de Bellegarde en Marche.

Ces syndicats sont dissous suite à la réforme territoriale fixée par la loi du 16 décembre 2010 dont l'objectif est la réduction du nombre de syndicats intercommunaux et notamment la disparition des syndicats devenus obsolètes.

Chaque commune doit adhérer au SDEC (car la dissolution du syndicat primaire n'entraîne pas de droit son inscription au syndicat départemental) où 12 secteurs d'énergie seront créés pour l'ensemble du département. Le secteur d'énergie de la commune s'étend dorénavant jusqu'à Evaux les Bains. Les secteurs d'énergie seront représentés par des collèges électoraux.

Toutes ces modifications doivent faire l'objet de délibérations du conseil municipal. Ce dernier doit donc se prononcer sur :

- la dissolution du syndicat primaire auquel notre commune adhère, à savoir Bellegarde en Marche, ainsi que sur le transfert de son actif, son passif et ses propriétés éventuelles.
- La demande d'adhésion au SDEC.
- L'approbation des modifications statutaires du SDEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ces modifications.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : Médecine préventive

Le Maire informe le Conseil Municipal que le centre de gestion propose un conventionnement avec le Conseil Général de la Creuse pour mettre à disposition des médecins pour les visites médicales des employés.

La Commune doit accepter ce conventionnement et accepter les tarifs proposés, de 60 à 70 € la consultation dans les locaux de la communauté de Communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce conventionnement.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : Transport au centre de loisir

Le Maire rappelle (sujet abordé lors de la dernière réunion de conseil municipal) que la Commune d'Auzances a mis à disposition, durant l'été, un car pour le transport des enfants au centre de loisir à Mainsat. Cette dernière demande une compensation de 42.80 € qui a été calculée par rapport au nombre d'enfant de la commune empruntant ce transport et au nombre de jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette dépense.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : Délibération complémentaire PDIPR et courrier de Mme THUMERELLE

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la commune de la Chaussade pour l'inscription de deux chemins (chemin des roches et chemin de Mondonneix à Montignat) au PDIPR qui font partie de l'itinéraire de Blanderette. Le chemin des Roches a déjà été classé lors de la dernière réunion. Seul le Chemin de Mondonneix à Montignat reste à classer.

De plus il donne lecture du courrier de Mme THUMERELLE (utilisatrice à cheval des chemins de la Commune), relayé par un courrier de France Randonnée, qui souhaiterait le déplacement du GR46 qui passe actuellement sur la route au niveau de Flattard, par le chemin de Mondonneix à Montignat puis par le chemin de Montignat à Bagnard. Pour ce faire, il est nécessaire de classer ces deux chemins au PDIPR.

Les demandes de la Chaussade et de Mme THUMERELLE et France Randonnée se recoupent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de classer au PDIPR les deux chemins cités précédemment et par là même accepte la modification du tracé du GR46. 1 500 m de chemins remplaceront ainsi 1 500 m de route goudronnée.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : Chemin de Chez Bardy

Le Maire rappelle les travaux effectués sur le chemin de Chez Bardy reliant les Trois Ponts et la procédure d'enquête publique. Aujourd'hui, il faut que le Conseil se prononce sur l'achat des parcelles.

Une délibération sera prise afin d'entériner l'enquête publique de départ et afin de se prononcer sur l'achat des parcelles nécessaires à l'élargissement.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Alain BUJADOUX intervient pour signaler que, suite à sa visite sur les lieux, il a constaté que l'exploitant forestier a entrepris des travaux de terrassement sur parcelles privées.

Le Maire confirme qu'il n'y a pas eu de demande pour ces travaux et que l'exploitant est tenu de demander une autorisation pour l'évacuation des bois. Un état des lieux sera alors effectué par les services de l'ATESAT qui stipulera des conditions d'utilisation (saison, etc.).

Objet : Congrès des Maires

Le Congrès des Maires aura lieu les 19, 20, 21 novembre à Paris.

Une délibération est nécessaire pour la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement d'un représentant de la Commune.

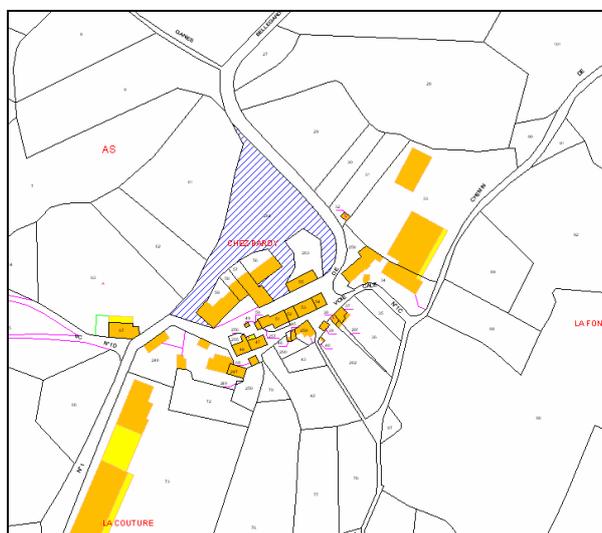
Alain BUJADOUX est favorable au remboursement des frais pour un conseiller qui n'a pas d'indemnité mais est défavorable au remboursement des frais pour un conseiller qui en perçoit.

Pour	Contre	Abstention
5	0	3
		A.BUJADOUX O.BERTRAND S.PINGUET

Objet : Demande de M. et Mme GRAVEY

M. et Mme GRAVEY ont envoyé un courrier pour demander la création d'une déviation de la VC n°1 au niveau du village de Chez Bardy. Ils expliquent leur demande par la dangerosité de la traversée du village en l'état actuel.

Ils proposent de créer la nouvelle route sur le bien de section - parcelle AS 264.



Le Conseil n'est pas opposé à ce projet. Il faut étudier les possibilités administratives, techniques et financières.

Pour	Contre	Abstention
8	0	0

Objet : Déneigement

Le Maire propose de signer la convention de déneigement avec l'entreprise TARRET comme les années précédentes. Ses tarifs sont 52 € HT pour déneigement et 72 € HT pour déneigement et salage.

Le Conseil émet un avis mitigé car il y a eu des problèmes la saison dernière.

Vu l'époque, il est difficile de demander à un autre prestataire le déneigement pour la saison 2013/2014. Le Conseil Municipal souhaite qu'un courrier soit préparé informant l'entreprise TARRET des mécontentements mais aussi lui demandant d'être à l'écoute des usagers.

Pour	Contre	Abstention
5	2	1
	A.BUJADOUX O.BERTRAND	J.GALLAND

Questions diverses :

Les P'tits loups :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les p'tits loups demande une subvention pour l'année 2013. L'association de Parents d'élèves a été en sommeil durant l'année scolaire 2012/2013 mais a touché une subvention de la commune en août 2012.

Le Maire propose d'attendre le prochain budget pour allouer une subvention à cette association.

WC publics :

Le Maire fait part de la demande de l'agent qui nettoie les WC publics. Elle souhaiterait que ces derniers, peu utilisés, ne soient plus ouverts continuellement mais seulement pour les usagers de la salle polyvalente (économie d'entretien et de chauffage) - Se renseigner du caractère obligatoire des WC publics.

Colis de Noël :

Le CCAS s'est réuni lundi 14 octobre.

Le repas de Noël, prévu le 15 décembre 2013, sera servi par la Vallée Gourmande et animé par Potins et Ragots. Les invitations seront envoyées aux personnes de plus de 60 ans. Le repas sera gratuit pour les plus de 70 ans.

Les colis, d'une valeur de 32 à 35 €, seront distribués la semaine avant Noël comme les autres années.

Personne âgée	Conseiller
Madame BONNET	Jean Bernard HERITEAU
Madame COLAS Madame VERDIER Madame BELLAT - Maison de retraite	Evelyne GRAVEY
M. et Mme COURTADON	Colis donnés à M. BEAUFORT
M. et Mme GALLAND M. et Mme TEITON	Alain BUJADOUX
M. et Mme GOUBELY Madame BRUNET - Maison de retraite Madame CHAPUT - Maison de retraite Madame DEZISSERT - Maison de retraite	Serge DUMONTANT
Madame MOURLON	Daniel PODETTI
M. et Mme PASSAVY	Jacques GALLAND
M. BUTTERBACH	Stéphanie PINGUET
Monsieur FARGEIX	Voir avec sa fille Bernadette LATOUR

Les Colis de Mme BARTAIRE, Mme SCHMITZ et M. JANICAUD seront donnés aux Restos de cœur.

Les cartes de vœux seront confectionnées par Stéphanie PINGUET et les enfants des écoles.

Sage Cher Amont :

A.BUJADOUX demande si la commune a reçu le questionnaire du SAGE CHER AMONT. A ce jour, elle n'a rien reçu.

Séance levée à 22 heures 45

Le secrétaire,

Le Maire,

Serge DUMONTANT